

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Avril 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 Avril 2013 et a délibéré sur les affaires suivantes :

- ☞ Les comptes de l'exercice comptable 2012 ont été présentés.

Le Compte Administratif du Maire, correspondant au compte de gestion eu percepteur, a été approuvé comme suit :

RECETTES	Investissement	fonctionnement	TOTAL	
Recettes Nettes	697 277,65 €	954 446,27 €	1 651 723,92 €	
Dépenses Nettes	- 493 632,79 €	- 848 383,37 €	- 1 342 016,16 €	
Résultats de l'exercice				
Excédent	203 644,86 €	106 062,90 €	309 707,76 €	
Déficit				
	résultat CLOTURE exercice 2011	part affectée INVEST 2012	RESULTAT Exercice 2012	RESULTAT CLOTURE 2012
Investissement	- 3 118,51 €		203 644,86 €	200 526,35 €
Fonctionnement	145 442,34 €	- 69 612,51 €	106 062,90 €	184 892,7 €
				385 419,08 €

- ☞ Le budget Primitif 2013 a ensuite été accepté à l'unanimité par les élus.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 995 126 € ; un autofinancement de 106 987 € est dégagé pour financer la section d'investissement.

Les dépenses et les recettes d'investissement (nouvelles + restes à réaliser) s'équilibrent à hauteur de 1 204 644 €.

- ☞ Fiscalité : les taux d'imposition des 3 taxes sont inchangés et donc reconduits pour l'année 2013 comme suit : Taxe d'habitation = 10.82 % ; Taxe foncier Bâti = 17.54 % ; Taxe Foncier Non Bâti = 33.34 %.

QUESTIONS DIVERSES :

- ☞ Aide à la restauration des façades et des vieux murs

Dans le cadre de son contrat de territoire signé avec le Département de Maine-et-Loire, SAUMUR AGGLO a missionné le Pays Saumurois pour animer l'opération de rénovation des façades et des vieux murs sur 3 ans.

Le Conseil Général de Maine-et-Loire apporte une contribution financière de 50 % à la constitution du fonds d'aide « à la rénovation du patrimoine bâti », plafonné à 1 000 € par projet, le solde devant être apporté par les communes souhaitant participer à cette action.

Le conseil municipal décide d'accompagner les projets communaux dans le respect de l'AVAP et inscrit la somme de 4000 € au budget 2013

- ☞ Stade : Le conseil municipal décide l'achat de terrains au lieu dit « la Cad'humeau ». Cette acquisition est nécessaire pour l'aménagement des abords immédiats du stade. Les parcelles cadastrés G550 – G552 – G555 – G556 – G557 – G855 d'une superficie totale de 10 768 m² ont été estimées par les domaines à 1 615,20 € soit 0,15 € le m².

- ☞ Copieur : Devant l'augmentation de documents à envoyer par mail, il a été décidé de changer le photocopieur. Le nouvel appareil en location servira de scan et de fax. Il sera plus efficace pour la numérisation des documents traités par le secrétariat et engendrera des économies de temps et de timbres.

Le 15 Avril 2013,
 Le Maire,
 R. CATIN